



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le ...1.3.JUIL...2020...  
et publié le ...1.3.JUIL...2020...  
Le Directeur Général Adjoint des Services

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association de développement intercommunal des Blagis

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,  
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

**OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association de développement intercommunal des Blagis**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-33,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu les statuts de l'association de développement intercommunal des Blagis,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner trois délégués pour le représenter au conseil d'administration de l'association de développement intercommunal des Blagis, le maire étant membre de droit,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé au vote,

- Pour le premier poste de délégué au sein du conseil d'administration :

Vu les candidatures de Mme Sabine NGO MAHOB, M. Jean-Christophe DESSANGES et Mme Liliane WIETZERBIN

Après avoir procédé au vote,

- Nombre de votants : 33
- Nombre d'abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- Mme Sabine NGO MAHOB 26 voix
- M. Jean-Christophe DESSANGES 5 voix,
- Mme Liliane WIETZERBIN : 2 voix,

- Pour le deuxième poste de délégué au conseil d'administration :

Vu les candidatures de Mme Annie BACH, M. Jean-Christophe DESSANGES et Mme Liliane WIETZERBIN

Après avoir procédé au vote,

- Nombre de votants : 33
- Nombre d'abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- Mme Annie BACH 26 voix
- M. Jean-Christophe DESSANGES 5 voix,
- Mme Liliane WIETZERBIN : 2 voix,

- Pour le troisième poste de délégué au conseil d'administration :

Vu les candidatures de M. Théophile TOUNY, M. Jean-Christophe DESSANGES et Mme Liliane WIETZERBIN

Après avoir procédé au vote,

- Nombre de votants : 33
- Nombre d'abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- o M. Théophile TOUNY 26 voix
- o M. Jean-Christophe DESSANGES 5 voix,
- o Mme Liliane WIETZERBIN : 2 voix,

DESIGNE Mmes Sabine NGO MAHOB et Annie BACH et M. Théophile TOUNY délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association de développement intercommunal des Blagis, le maire étant membre de droit.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Théophile Touny", is written over the text "le maire".

